

DELIBERATION 2017-98

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – Mme FABRY V. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à M CLAMOUSE – Mme VESSIOT A procuration à M MERLIN – M. PAINTRAND JF procuration à Mme GUIRAUD I – M ATLAN J procuration à Mme FABRY

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.


ABSENTS : M. CARABASSE Ph – Mme SALOMON ML

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Madame le Maire précise que les suppressions de postes sont réalisées dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité de façon à avoir une concordance entre les emplois effectivement pourvus et les emplois existants au tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit, après avis favorable du CT du 15 décembre 2017 :

Cadre d'emplois	Poste	Nombre de postes à supprimer	Motif	Date
			Reçu en préfecture le 22/12/2017 Affiché le 22/12/2017 ID : 034-213402704-20171221-2017_98-DE	
Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	Adjoint administratif à temps complet	01	Avancement de grade	01/05/2017
Agents de Police Municipale (catégorie C)	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale à temps complet	01	Avancement de grade	20/07/2017
Adjoints techniques territoriaux (catégorie C)	Adjoint technique à temps complet	01	Retraite pour invalidité	01/10/2017
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	01	Retraite	01/10/2017
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	01	Mutation	01/09/2017
Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C)	Agent de maîtrise à temps complet	01	Reconstitution de carrière vers grade adjoint technique principal 1ère classe au 01/06/2017	01/06/2017
	Agent de maîtrise principal à temps complet	01	Mutation	01/09/2017

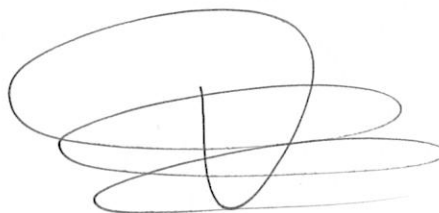
Cadre d'emplois	Poste	Nombre de postes à créer	Motif	Date
Adjoints techniques territoriaux (catégorie C)	Adjoint technique à temps complet	01	Stagiairisation agent en CDD	01/01/2018
Techniciens territoriaux (catégorie B)	Technicien à temps complet	01	CDI suite à 2 CDD d'une durée totale de 6 ans	01/03/2018

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITÉ
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOpte** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget 2017 et 2018.



Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

